

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2013/07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

\*\*\*\*\*

*Séance du 07 octobre 2013*

L'an deux mille treize et le sept octobre à 20 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en Mairie d'ALBA LA ROMAINE sous la Présidence de Mme CROZIER Christiane vice-présidente par délégation.

Date de la Convocation : 27 septembre 2013.

Nombre de membres en exercice : 12 Présents : 8 Votants : 8

Résultat du vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. CROZIER – BEUGNET – CORNET – VOLLE – BOUAZZA – VERNET  
- VINCENT – RIFFARD.

Excusés : M. NEVISSAS.

Absents : M. DIDIER – FLORE – BONNET.

Monsieur VOLLE André a été élu secrétaire,

Objet : Portage des repas aux personnes âgées.

Au cours de cette séance, le Conseil d'Administration à l'unanimité des membres présents décide de fixer les tarifs des repas comme suite à compter du 01 janvier 2014.

- Repas livré par le C.C.A.S : 7.75 €.
- Repas emporté par l'intéressé : 7.50 €

Fait et délibéré à ALBA LA ROMAINE le 07 Octobre 2013.

POUR COPIE CONFORME  
ALBA LE 08 OCTOBRE 2013  
LA VICE PRESIDENTE  
CROZIER Christiane



10 OCT. 2013

